Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Original:

EB 2009/96/R.23/Rev.1

10 d)

Publique

F



Rapport du Président

Proposition de prêt à la République dominicaine pour le

Projet de développement en faveur des organisations économiques des populations rurales pauvres de la région frontalière

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Marco Camagni

Chargé de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2576 courriel: m.camagni@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigle	es et acronymes	11
Reco	ommandation pour approbation	iii
Cart	e de la zone du projet	iv
Résu	ımé du prêt	v
I.	Le projet	1
	A. Principal créneau de développement visé par le projetB. Financement proposé	1 1
	C. Groupe cible et participationD. Objectifs de développement	2 2 3
	E. Harmonisation et alignement	3
	F. Composantes et catégories de dépenses	4
	G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
	H. Avantages et justification économique et financière	5
	I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
	J. Principaux risques	6
	K. Durabilité	6
11.	Instruments juridiques et autorité	6
Ш.	Recommandation	7
Anne	exe	
Gara	nties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
Appe	endices	
_		

- I. Key reference documents (Principaux documents de référence)
- II. Logical framework (Cadre logique)

Sigles et acronymes

S&E UGP Suivi et évaluation Unité de gestion du projet

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République dominicaine pour le projet de développement en faveur des organisations économiques des populations rurales pauvres de la région frontalière, telle qu'elle figure au paragraphe 38.

ED 2009/90/R.23/Rev. I

Carte de la zone du projet

Dominican Republic

Development Project for Rural Poor Economic Organizations of the Border Region





Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République dominicaine

Projet de développement en faveur des organisations économiques des populations rurales pauvres de la région frontalière

Résumé du prêt

Institution initiatrice: FIDA

Emprunteur: République dominicaine

Organisme d'exécution: Ministère de l'agriculture

Coût total du projet: 29,83 millions d'USD

Montant du prêt du FIDA: 9,45 millions de DTS (équivalant approximativement à

13,80 millions d'USD)

Conditions du prêt du FIDA: Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé

d'amortissement de trois ans; taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année

par le Fonds.

Cofinanceur: Fonds de l'OPEP pour le développement international

Montant du cofinancement: 10 millions d'USD

Conditions du cofinancement: Identiques

Contribution de l'emprunteur: 5 millions d'USD

Contribution des bénéficiaires: 1,03 million d'USD

Institution chargée de la préévaluation: FIDA

Institution coopérante: Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République dominicaine pour le projet de développement en faveur des organisations économiques des populations rurales pauvres de la région frontalière

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Au cours de la décennie écoulée, la République dominicaine est devenue l'un des grands exportateurs mondiaux de produits agricoles de niche (produits biologiques, produits de qualité, produits du commerce équitable). La récente crise des prix des denrées alimentaires a conféré à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en matière de cultures vivrières de base une importance accrue parmi les priorités du gouvernement. Du point de vue du développement, il s'agit de donner aux petits paysans les moyens de tirer parti des débouchés offerts par les marchés de niche, tant intérieurs qu'internationaux, de parvenir à une qualité plus régulière des produits, d'accroître les volumes de façon durable et d'assurer la sécurité alimentaire. Le projet considéré vise à seconder les efforts en ce sens par le recours aux capacités productives et organisationnelles et aux savoirs des petits paysans pauvres de la République dominicaine.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République dominicaine un prêt d'un montant de 9,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,80 millions d'USD), à des conditions ordinaires afin de contribuer au financement du projet de développement en faveur des organisations économiques des populations rurales pauvres de la région frontalière. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République dominicaine au titre du SAFP est de 14 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Le pays est tout à fait en mesure d'absorber le prêt envisagé et d'en assurer le service. La dette extérieure de la République dominicaine est gérée dans le cadre d'une politique financière rigoureuse et sous le contrôle du Fonds monétaire international. La dette extérieure totale s'établissait à 8,3 milliards d'USD en 2008, soit 18% du PIB, proportion en recul par rapport au pic de 20,2% enregistré en 2005. Depuis 1980, le FIDA a accordé au pays des prêts d'un montant total de 37,5 millions de DTS afin de financer cinq projets de développement rural.

Flux de fonds

- 5. Les fonds provenant du prêt du FIDA passeront par un compte spécial libellé en dollars des États-Unis. Les demandes de retrait au titre du prêt du FIDA seront traitées par les signataires autorisés qu'aura désignés le Ministère des finances.
- 6. Des retraits ne dépassant pas au total un montant équivalant à 50 000 USD pourront être opérés sur le compte de prêt pour les dépenses afférentes au recrutement du personnel de l'unité de gestion du projet (UGP). Ces dépenses pourront être engagées avant la date de l'accord de prêt mais après l'approbation du Conseil d'administration.

Modalités de supervision

7. Le projet sera supervisé directement par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du prêt du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) des audits indépendants seront effectués chaque année dans le respect des normes internationales d'audit et des directives du FIDA relatives à l'audit des projets; et ii) l'UGP comptera parmi ses membres un auditeur du bureau général de vérification des comptes du Ministère de l'agriculture et un auditeur de la cour nationale des comptes, qui procéderont à l'examen préalable de toutes les dépenses du projet.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

10. Le projet sera exécuté dans 11 provinces de la partie occidentale du pays limitrophe du territoire d'Haïti. La population cible se compose de 65 000 petits paysans et microentrepreneurs pauvres et extrêmement pauvres âgés de 15 à 64 ans. Les bénéficiaires directs du projet comprennent 16 000 hommes et femmes vivant sur de petites exploitations et appartenant à des organisations économiques locales et communautaires, ainsi que 3 000 jeunes gens et femmes adultes – déjà à la tête de microentreprises ou susceptibles de le devenir – qui sont en relation avec certaines chaînes de valeur.

Méthode de ciblage

- 11. La stratégie de ciblage retenue pour le projet est conforme à la politique du FIDA en la matière et tient compte des enseignements dégagés lors de précédentes interventions. C'est pourquoi l'accent sera mis sur l'adoption de mesures appropriées pour que le projet puisse atteindre avec plus d'efficacité les communautés les plus pauvres celles qui habitent les régions montagneuses en particulier et que ses activités prennent en compte la diversité sociale, ethnique et sexuelle du groupe cible. Une attention spécifique sera portée à certains groupes vulnérables, comme les immigrants haïtiens, qui représentent la majeure partie des ouvriers agricoles présents dans la zone du projet.
- 12. L'autociblage jouera un rôle important dans les deux principales filières devant recevoir l'appui du projet, celles du café biologique de qualité et de la banane biologique. On estime que plus de 90% des producteurs de café sont de petits paysans pauvres des régions montagneuses où l'incidence de la pauvreté est la plus forte dans la zone du projet. La culture de la banane biologique fait elle aussi appel à des paysans pauvres, souvent d'ascendance haïtienne, qui habitent des villages très pauvres dénommés *bateyes*.

Participation

13. Le projet mettra en œuvre une approche participative à tous les niveaux, depuis les trois conseils consultatifs sous-régionaux jusqu'aux organisations économiques des bénéficiaires. Ces dernières recevront un appui pour la réalisation d'un autodiagnostic institutionnel participatif, qui, couplé à l'information sur les marchés, servira de base à la formulation d'un plan d'activité pour chaque organisation.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

14. L'**objectif** général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté dans les zones rurales de la région frontalière (voir appendice II). L'**objet** du projet est d'accroître les revenus et les actifs des hommes, des femmes et des jeunes appartenant à des organisations économiques par la conduite d'un processus de développement participatif, équitable et écologiquement viable dans les 11 provinces de la zone du projet.

15. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) instaurer des liens améliorés, efficaces et systématiques entre les organisations agricoles et non agricoles du groupe cible et les marchés locaux, régionaux, nationaux et extérieurs; ii) développer et conforter les capacités de planification, de gestion et de commercialisation des organisations économiques formelles et informelles des bénéficiaires; iii) rendre les petits paysans faisant partie de ces organisations économiques mieux à même de répondre, face à la concurrence, à la demande et aux exigences des filières et des marchés; et iv) fournir des capitaux aux organisations économiques et faciliter leur accès à des marchés financiers viables.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

16. Depuis la réélection du président Leonel Fernández Reyna, en mai 2008, le gouvernement de la République dominicaine s'attache à promouvoir un processus de consultation participative avec tous les acteurs de la vie nationale afin de mettre sur pied le programme de développement du pays pour les 20 années à venir. Le FIDA s'est ainsi trouvé invité à appuyer l'action entreprise pour traiter deux questions clés: i) l'autosuffisance vivrière et la sécurité alimentaire des populations pauvres les plus vulnérables; et ii) la compétitivité de la petite paysannerie face aux opportunités et aux défis du contexte économique et commercial actuel (poids du traité de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis [DR-CAFTA]).

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

17. Faisant fond sur près de 30 années de coopération en République dominicaine, ce projet représente un pas important dans le sens de la consolidation du rôle du FIDA comme partenaire stratégique du Gouvernement dominicain dans des domaines couverts par son mandat et cadrant avec son Cadre stratégique 2007-2010: i) améliorer la production et la productivité vivrière de base des petits paysans pauvres et renforcer également leurs organisations afin d'établir des liens améliorés et efficaces avec les marchés locaux, régionaux et nationaux; et ii) améliorer la compétitivité des petits producteurs face aux défis et aux opportunités planétaires, en favorisant leur insertion dans les filières de produits d'exportation de niche grâce à des partenariats solides avec le secteur privé.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

18. Le plan de développement 2008-2012 de la République dominicaine a été rendu public en août 2008, au moment où le président de la République inaugurait son second mandat à la tête du pays. Le plan vise la poursuite de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et envisage un accroissement équilibré des dépenses sociales (en matière de santé, d'éducation, de logement, de distribution d'eau et de sécurité sociale) afin de les porter à un niveau équivalant à 12% au moins du PIB du pays d'ici à 2012. Dans le secteur agricole, le plan prévoit une stratégie s'appuyant sur quatre grands axes: i) soutenir la compétitivité et la qualité; ii) mieux intégrer les filières vivrières et agricoles productives et maintenir la sécurité alimentaire nationale; iii) élargir les débouchés extérieurs des produits traditionnels et non traditionnels; et iv) promouvoir des partenariats de coordination public-privé. Ce projet correspond donc parfaitement aux priorités nationales et au cadre stratégique national pour la réduction de la pauvreté.

Harmonisation avec les partenaires du développement

19. Le FIDA veillera à l'harmonisation avec l'action menée par les principaux partenaires du développement dans la zone du projet. Ces partenaires sont les suivants: i) la Banque interaméricaine de développement, qui finance le projet d'appui à l'amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire (PATCA); ii) l'Union européenne, qui subvient à des projets d'infrastructure; iii) l'Agence des États-Unis pour le développement international, qui a apporté son appui au réseau public-privé pour les chaînes de valeur (AgroRED); et iv) le gouvernement italien, qui finance l'initiative du PNUD ART GOLD (Articulation des réseaux territoriaux et

thématiques de coopération en développement humain – Gouvernance et développement local).

F. Composantes et catégories de dépenses Principales composantes

20. Le projet a cinq composantes: i) accès aux marchés (15%); ii) renforcement des organisations économiques (19%); iii) innovation technologique et diversification (23%); iv) finance rurale (32%); et v) UGP et suivi et évaluation (S&E) (11%).

Catégories de dépenses

21. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) fonds de financement (28% du coût de base); ii) véhicules et équipements (2% du coût de base); iii) formation (13%); iv) prestations de services et assistance technique (40%); v) salaires (11%); et vi) dépenses de fonctionnement (6%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats Principaux partenaires d'exécution

22. Il s'agira: i) du Ministère de l'agriculture, organisme chef de file du projet; ii) de l'Institut agraire dominicain, qui siégera au comité de pilotage du projet; iii) d'ONG locales, nationales ou internationales, et dans certains cas d'organisations de base, qui assureront des services et une assistance technique spécialisée aux bénéficiaires du projet; et iv) du secteur privé.

Responsabilités en matière d'exécution

23. Le projet sera exécuté de façon décentralisée: le gouvernement restera maître des décisions de principe et d'ordre stratégique, de la planification et de la supervision, tout en déléguant à des organisations privées ou à des institutions publiques les responsabilités effectives d'exécution au titre de contrats ou d'accords subsidiaires spécifiques.

Rôle de l'assistance technique

24. L'importance accordée au renforcement institutionnel et à la mise en valeur des capacités des organisations paysannes et de leurs membres pour assurer la durabilité nécessaire à l'issue du projet constitue un élément clé de la stratégie retenue. Les organisations paysannes, avec leurs faiblesses intrinsèques et leur degré d'unification variable, sont néanmoins une composante permanente de la vie rurale en République dominicaine. Elles assurent des services de commercialisation et relaient les revendications collectives des paysans auprès du gouvernement. L'appui au projet sous la forme d'un apport de capitaux à ces organisations économiques et d'un renforcement de leurs capacités de gestion, de production et de commercialisation donnera à leurs membres et à leurs organes directeurs les moyens d'action nécessaires, en faisant d'elles un agent viable du développement social et économique rural.

Situation des principaux accords d'exécution

25. Outre l'accord de prêt, tous les prestataires d'assistance technique et de services seront recrutés conformément aux directives du FIDA pour la passation des marchés. L'administrateur du fonds de crédit sera sélectionné par voie d'appel d'offres au début de l'exécution du projet, dont il gérera les fonds selon les dispositions d'un accord subsidiaire conclu avec l'organisme chef de file et l'UGP.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

26. Le coût total du projet est de 29,83 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont le FIDA (46,3%), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (33,5%), le Gouvernement dominicain (16,8%) et les bénéficiaires (3,5%).

H. Avantages et justification économique et financière Principales catégories d'avantages découlant du projet

27. Les principales améliorations escomptées sont les suivantes: i) 16 000 paysans pauvres (vivant pour 40% d'entre eux en zone montagneuse) bénéficieront de services obtenus grâce au projet; ii) 90% des organisations de deuxième niveau verront croître d'au moins 30% les recettes de leurs ventes sur les marchés locaux, régionaux et nationaux et sur les marchés extérieurs de niche; iii) les femmes représenteront 40% des membres des organisations économiques et occuperont des postes de direction dans au moins 90% des organisations de deuxième niveau; iv) 80% des microentreprises fondées par des jeunes et des femmes chefs de ménage fonctionneront effectivement deux ans après leur création et seront en liaison avec des filières locales; v) 70% des organisations de deuxième niveau disposeront de services techniques locaux structurés pouvant soutenir la mise en œuvre de leurs plans de production; vi) 60% des organismes et des personnes ayant reçu un appui au titre du projet obtiendront un meilleur accès aux sources de financement locales, nationales ou internationales; et vii) un système pilote d'assurance indexé contre les intempéries sera élaboré, appliqué et évalué à des fins de reproduction et d'élargissement.

Viabilité économique et financière

28. Une analyse financière a été réalisée pour un certain nombre de modèles agricoles et agro-industriels. L'évaluation économique globale du projet a été effectuée en fonction: i) des bénéfices des modèles agricoles et agro-industriels; ii) des coûts de production englobant les dépenses d'équipement et de fonctionnement; et iii) des coûts du projet, à l'exclusion des fonds de financement (dépenses engagées en vue de la fourniture de crédit, de la capitalisation productive et du renforcement des institutions de microfinancement non réglementées). Les bénéfices ont été calculés sur la base du prix économique des produits considérés (hors taxe sur la valeur ajoutée). On obtient ainsi, sur une période de 20 ans, un taux de rentabilité économique (TRE) de 29,9%. L'analyse de sensibilité a confirmé la faisabilité économique du projet: dans l'hypothèse la plus pessimiste (baisse de 20% des bénéfices conjuguée à une hausse de 30% des coûts), le TRE s'affiche encore au niveau respectable de 14,7%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement Modalités de gestion des savoirs

29. Le projet comporte plusieurs éléments innovants dont il a été tenu compte dans la conception du système S&E et de la stratégie de gestion des savoirs. Le suivi systématique du projet et les comptes rendus qui seront faits de son état d'avancement permettront d'informer régulièrement l'UGP et les parties prenantes. C'est ainsi que des ajustements pourront être apportés, le cas échéant, tant à la stratégie adoptée qu'aux moyens utilisés pour la mettre en œuvre afin d'optimiser l'impact du projet.

Innovations en matière de développement

30. Tel qu'il est conçu, le projet présente plusieurs aspects novateurs: i) le ciblage sur des organisations économiques existantes s'attachant à commercialiser des cultures et sélectionnées dans ce cas comme «point d'entrée» du projet, ce qui diffère de la focalisation sur les individus ou les ménages; ii) la promotion d'un processus de développement économique tenant compte de la problématique hommes-femmes et ouvert à tous et le fait qu'il s'appuie sur des activités productives induites par le marché et sur des partenariats solides avec le secteur privé à différents niveaux

des filières en cause (particulièrement celles qui sont liées aux marchés d'exportation et associées aux marchés de niche du commerce équitable et de l'agriculture biologique); et iii) une stratégie globale de finance rurale mettant en jeu à la fois des prêts, des dons de contrepartie et des mécanismes pilotes de mutualisation des risques destinés à renforcer les actifs productifs et porteurs de valeur ajoutée des organisations des bénéficiaires, ainsi qu'à leur faciliter un accès durable à des sources de financement locales, nationales et internationales.

Approche d'élargissement

31. Le projet est centré sur les zones les plus pauvres de la République dominicaine. Toutefois, le gouvernement s'est déjà montré intéressé par la possibilité de reproduire l'approche dans d'autres régions du pays et de l'appliquer à plus grande échelle. Étant donné leur dimension novatrice, les activités seront d'abord entreprises à titre expérimental, puis progressivement élargies après évaluation des résultats.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

32. Le projet comporte deux grands risques: i) les risques financiers et de gestion liés à la gouvernance des organisations visées; ii) les risques liés à la conjoncture commerciale et agricole mondiale. Les mesures d'atténuation prévues comprennent, respectivement: i) la conduite en temps voulu d'une action S&E efficace, accompagnée d'une supervision et d'une assistance technique spécialisées au profit des organisations en cause, un audit technique indépendant devant en outre avoir lieu à mi-parcours; et ii) au sein des organisations mêmes, le renforcement des moyens de s'informer de la situation des marchés, de la suivre et de prendre en temps utile les décisions qui s'imposent.

Classification environnementale

33. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B, car il est peu probable qu'il ait un impact négatif significatif sur l'environnement.

K. Durabilité

34. Les principaux facteurs susceptibles de contribuer à la viabilité des activités sont: i) le renforcement institutionnel et la mise en valeur des capacités des organisations visées et de leurs membres et l'apport de capitaux à leur profit; ii) la consolidation d'alliances efficaces et durables avec des acteurs clés du secteur privé (transformateurs, acheteurs, négociants, etc.) intervenant aux différents stades de la filière; et iii) la mise en place de mécanismes de financement permanents et viables.

II. Instruments juridiques et autorité

- 35. Un accord de prêt entre la République dominicaine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
- 36. La République dominicaine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
- 37. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

38. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République dominicaine un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 450 000 DTS) avec un délai de remboursement de 18 ans à partir de la date d'entrée en vigueur. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport soumis au Conseil d'administration.

Le Président Kanayo F. Nwanze Annexe EB 2009/96/R.23/Rev.1

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 17 mars 2009)

Mesures de lutte phytosanitaire

 Le Gouvernement de la République dominicaine (le Gouvernement) se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, tel que modifié, et s'assure qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du projet ne figure parmi ceux classés comme extrêmement dangereux ou très dangereux par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Assurance du personnel du projet

2. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur.

Fraude et corruption

3. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Préservation des ressources

4. Le Gouvernement prend toutes les mesures raisonnables pour assurer le respect des dispositions légales en vigueur concernant la protection de l'eau, des forêts et des ressources de la faune sauvage dans la zone du projet. Il prend en outre toutes les mesures nécessaires pour garantir la durabilité du projet sans porter préjudice à l'environnement.

Le projet vise à promouvoir une agriculture durable et une gestion rationnelle des ressources naturelles: i) en favorisant la culture du café dans les zones ombragées et celle des fruits dans les zones montagneuses afin d'assurer une protection permanente des sols; ii) en facilitant la mise en œuvre de travaux visant à atténuer les risques climatiques et à protéger la sécurité des familles d'agriculteurs et leurs moyens de production; iii) en encourageant l'agriculture biologique et l'extension des zones ainsi cultivées (café, bananes, légumes, etc.) et, dans le domaine des cultures traditionnelles, en favorisant le recours systématique à des engrais organiques pour accroître les rendements et l'utilisation d'intrants non chimiques pour lutter contre les ravageurs, les maladies et les plantes adventices; iv) en appliquant des techniques de conservation des sols et d'exploitation durable de l'eau; et v) en formant les bénéficiaires du projet à la gestion des ressources naturelles et aux pratiques hors exploitation de conservation des sols et des ressources en eau.

Parité hommes-femmes

5. L'objectif global des activités de promotion de la parité hommes-femmes au titre du projet est de contribuer à atténuer les différences qui existent entre les sexes dans la zone concernée, en matière d'accès aux ressources et aux moyens de production et de favoriser l'augmentation des revenus des femmes.

Pour intégrer effectivement les femmes parmi les utilisateurs du projet, il est fait appel à une série de mécanismes et de stratégies destinés à contribuer à la réduction des inégalités en matière d'accès aux services d'appui et de participation des citoyens. Pour recenser les contraintes et structurer la demande, des méthodes seront élaborées en s'appuyant sur une typologie des femmes dans la région du projet – femmes appartenant au groupe des ruraux pauvres, femmes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et femmes chefs de famille –, une attention toute particulière étant accordée à ce dernier groupe.

Placée sous l'autorité d'un coordonnateur, l'unité chargée de la parité entre les sexes aura pour tâche de mettre en œuvre la stratégie et d'atteindre les objectifs et cibles proposés.

Annexe EB 2009/96/R.23/Rev.1

Fonds de contrepartie

6. Les fonds de contrepartie du Gouvernement couvriront l'ensemble des contributions requises en vertu de la législation nationale et tous les impôts et droits d'importation sur les marchandises, travaux publics et services acquis dans le cadre du projet.

Suspension

- 7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'un des faits suivants se produit:
 - a) le directeur du projet a été révoqué sans l'accord préalable du FIDA;
 - b) le FIDA considère que les avantages matériels du projet ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible;
 - c) l'entrée en vigueur du prêt accordé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international n'est pas intervenue dans les neuf mois suivant celle du prêt du FIDA, et le Gouvernement ne dispose pas d'un financement de remplacement à des conditions acceptables pour le FIDA;
 - d) le droit du Gouvernement de procéder à des retraits du compte de prêt se trouve, en tout ou en partie, suspendu, annulé ou abrogé, ou le prêt est devenu exigible et remboursable avant l'échéance prévue; ou il s'est produit un événement qui, par préavis ou caducité, pourrait avoir l'une quelconque des conséquences mentionnées ci-dessus;
 - e) le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une suspension, d'une annulation partielle ou totale, d'une dérogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA et ce dernier considère que cet événement a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable sur le projet;
 - les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt;
 - g) le Gouvernement a failli à l'un quelconque de ses engagements énoncés dans les dispositions supplémentaires de l'accord de prêt et le FIDA considère que ce manquement a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable sur le projet;
 - h) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune mesure appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.

Le FIDA suspend, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si le (ou les) rapport(s) d'audit n'a (ou n'ont) pas été achevé(s) de façon satisfaisante dans les six (6) mois suivant la date fixée à cet effet.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

- 8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
 - i) le Gouvernement a dûment nommé le directeur du projet et le coordonnateur technique, conformément à l'accord de prêt;
 - j) l'accord de prêt a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes, conformément aux dispositions juridiques en vigueur; et
 - k) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le Conseil juridique de l'exécutif, acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA.

Appendix I EB 2009/96/R.23/Rev.1

Key reference documents

Country reference documents

Poverty Geographic Information System (2002) National Poverty Assessment (2002) Population Census (2002) UNDP – Human Development Report

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files, working papers IFAD Rural Finance Policy IFAD Targeting Policy IFAD Gender Action Plan Administrative Procedures on Environmental Assessment Project Completion Report of the PROPESUR project (495-DO)

Logical framework

OBJECTIVE HIERARCHY	INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
GOAL To contribute to the reduction of poverty and extreme poverty in the rural areas of the border region	 20% reduction in the prevalence of child malnutrition Increase in % of households with sustainable food security 12,000 rural households increase yearly income by at least 60% 8,000 rural households have increased their assets 	Baseline and final RIMS survey Biannual survey of farmers and organizations	The Government maintains as priorities poverty reduction and food security
PURPOSE To increase the income and assets of men, women and youth members of economic organizations through a participative, equitable and environmentally sustainable development process in the 11 provinces of the project area.	 16,000 poor farmers (40% from mountain areas) benefit from services offered by the project 90% of organizations increase sales income to local, regional, national and niche export markets by at least 30% At least 37 organizations increase their fixed assets and net patrimony 90% of first level organizations have increased their production and productivity levels in at least 40% 60% of organizations and persons supported by the project increased access to local, national or international sources of financing 40% women participation as members of economic organizations 80% microenterprises of youth and women heads of households installed and functioning after 2 years of established and linked to local value chains 70% of microenterprises have production and/or service contracts with local or regional value chains 	Baseline study, mid-term review and final evaluation Biannual survey of farmers and organizations Specialized studies	Political influence at local and regional levels do not alter operational capacity of Project Levels of import of basic products are stable
OUTPUTS COMPONENT 1: MARKET ACCESS Economic organizations have attained effective and systematic and sustainable linkages to local, regional, national and export markets	 At least 5 internal and external potential markets identified for each crop supported by the Project 55 1st and 2nd level organizations have elaborated and are implementing Business Plans 250 groups of youth and women heads of households trained as entrepreneurs identify and enable microenterprises linked to local dynamic productive chains 40 second level organizations establish production/purchase contracts with private companies. Organizations have increased in at least 40% the commercialized volumes 30% increase in the value of commercial transactions of the organizations 	Specialized studies Monitoring reports Biannual survey of farmers and organizations Accounting records of organizations	The international markets continue valuing the quality of farming products The flow of international tourists stays at acceptable levels.
COMPONENT 2: Institutional Strengthening of economic organizations Economic organizations have developed and consolidated planning, management and marketing capacities	100% of second level organizations develop and implement Strategic Plans At least 90% of second level organizations have women in management positions By the fourth year of the project, 375 first level economic organizations have developed Strengthening Plans 90% of first level organizations are inserted into second level organizations At least 80% of first level organizations have women in management positions 16,000 women and men members of economic organizations trained in gender aspects 150 informal economic organizations have received legal support	Monitoring reports Accounting records of organizations Biannual survey of farmers and organizations MTR Technical Audit	The Government and other institutions maintain or increase the levels of social investment at the border
COMPONENT 3: Technological innovation and diversification Small farmers, members of economic organizations have improved their competitiveness to meet demand and requirements of value chains and markets.	 16.000 women and men members of organizations have improved their knowledge and skills to increase crop productivity and improve the commercial quality of their products 40 second level organizations have adopted international standardization norms for agricultural production, responding to quality requirements of markets and to best agricultural practices 34 agricultural technicians of SEA and CODOCAFE trained in specialized productive techniques and providing regularly technical assistance and training services to members of 40 second level organizations 70% of second level organizations have established local technical services to support the implementation of their production plans 3,127 ha. cultivated with food crops for the internal markets 	Biannual survey of farmers and organizations Monitoring reports Business Plans Training reports	
COMPONENT 4: Rural Finance Economic organizations have been capitalised and their access to sustainable financial markets have been facilitated.	 10 trained and strengthened financial Intermediaries with index of operative efficiency¹ between 15 and 25% and return on assets² non inferior to 5% Local Financial Intermediaries finance rural productive activities with the Credit Fund with a portfolio at risk³ below 6% 9.600 agricultural and microenterprise producers access to the Credit Fund, of which no less than 60% will be women USD1.2 million have been invested in productive infrastructure identified in the Business Plans of consolidated organizations Business Plans receive short term financing from regulated and not regulated financial organizations At least 10% of the organizations marketing in external markets have access to the Collateral Fund for risk activities A pilot scheme of parametric insurance has been developed, implemented and evaluated for replication and scaling up. 	Financial reports Monitoring reports IFI Financial statements	Effects of the international financial crisis do not cause restrictions and/or limitations in the financial services

Operative costs/ average portfolio in a period of 12 months Net utility/average assets Overcome and outstanding installments of over 31 days